

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042201

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.  
**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

### 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

**Rapporteur** : Régis BAYLE

VU l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 18 février 2026 a été envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers en date du 16 avril 2026 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé d'approuver ledit procès-verbal.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 février 2026 tel qu'annexé à la présente.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,

Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042202

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **02 - APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Bruno MELEARD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-10-8 ;  
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que depuis le passage au référentiel M57, l'approbation d'un règlement budgétaire et financier relatif au budget principal et aux budgets annexes de la communauté de communes est obligatoire ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement est valable pour la durée de la mandature et peut être révisé ;

CONSIDERANT que selon les dispositions de l'article précité, le conseil de communauté établit son règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement ;

PAR CONSEQUENT, il est proposé au conseil de communauté d'approuver le règlement budgétaire et financier pour le budget principal et les budgets annexes tel qu'annexé à la présente.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement budgétaire et financier pour le budget principal et les budgets annexes tel qu'annexé à la présente.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 38  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042203

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

---

### 03 - BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Bruno MELEARD

VU l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;  
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;  
VU la délibération n°26021805 du conseil de communauté en date du 18 février 2026 approuvant le budget primitif du budget général pour l'année 2026 ;

Monsieur le vice-président indique au conseil de communauté qu'afin de permettre la régularisation de certaines écritures comptables, il convient de procéder à une décision modificative n°1, qui se définit de la façon qui suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	62268	Autres honoraires, conseils	+ 100 000,00 €
	6288	Autres	+ 7 000,00 €
		<b>TOTAL CHAP 011</b>	<b>+ 107 000,00 €</b>
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 000,00 €
		<b>TOTAL CHAP 67</b>	<b>+ 1 000,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 108 000,00 €</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
74	74748	Autres Communes	+ 1 000,00 €
	747888	Autres	+ 100 000,00 €
	74788805	Subventions CAF Bonus CTG	+ 7 000,00 €
		<b>TOTAL CHAP 74</b>	<b>+ 108 000,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 108 000,00 €</b>

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	21351	Bâtiments publics	+ 5 000,00 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+ 5 000,00 €
		<b>TOTAL CHAP 21</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
10	10222	FCTVA	+ 2 000,00 €
		<b>TOTAL CHAP 10</b>	<b>+ 2 000,00 €</b>
13	1313	Départements	+ 2 900,00 €
	13158	Autres groupements	+ 100,00 €
		<b>TOTAL CHAP 13</b>	<b>+ 3 000,00 €</b>
27	276341	Communes membres du GFP	+ 5 000,00 €
		<b>TOTAL CHAP 27</b>	<b>+ 5 000,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE la décision modificative n°1 comme défini ci-dessus du budget général.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042204

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

### 04 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Bruno MELEARD

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code général des impôts, et notamment l'article 1635 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* ;  
VU le courrier de la Direction général des finances publiques présentant l'état 1259 de la direction générale des finances publiques reçu en date du 23 mars 2026 et portant notification des bases nettes d'imposition ;  
VU le budget primitif de la communauté de communes du Pays Viganais au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que, chaque année avant le 15 avril, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont tenues d'adopter les taux de fiscalité directe applicables sur le territoire en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises ;

CONSIDÉRANT que, en vertu du courrier susvisé, l'état 1259 présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales permettant à la communauté de communes de se prononcer sur l'adoption des taux de fiscalité directe ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de modifier lesdits taux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé d'adopter les taux de fiscalité directe locale selon le tableau ci-après.

Libellés	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) additionnelle	12 555 000 €	3,00 %	376 650 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) additionnelle	227 400 €	6,26 %	14 235 €
Taxe d'habitation additionnelle	3 945 000 €	11,44 %	451 308 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE) unique	1 960 000 €	30,38 %	595 448 €
Total	-	-	1 437 641 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2026 selon le tableau ci-avant.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042205

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÊLEARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA

## **05 - BUDGET DÉCHETS – VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TEOM POUR 2026**

Rapporteur : Bruno MELEARD

VU l'article 1520 du code général des impôts ;  
VU la délibération n°04 de la communauté de communes du Pays Viganais en date du 12 octobre 2001 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;  
VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reçu en date du 12 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la direction départementale des finances publiques a notifié l'état susvisé, et a notamment indiqué des bases prévisionnelles d'imposition à hauteur de 12 371 380 euros ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de modifier le taux de la TEOM ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé d'approuver le taux et les produits attendus au titre de la TEOM pour l'année 2026 selon le tableau suivant :

Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
12 371 380 euros	16 %	1 979 420 euros

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE le taux pour la TEOM à 16 %.

VOTE les produits attendus pour l'année 2026 concernant la TEOM pour un montant de 1 979 420 euros.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042206

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
34	0	3

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lillian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **06 - REDEVANCE SPÉCIALE : TARIFICATION**

Rapporteur : Bruno MELEARD

VU la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux qui a institué le principe d'une Redevance Spéciale pour ce type de déchets, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 qui l'a rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ;

VU les articles L. 2224-14 et L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations ;

VU la délibération n°06101309 du 13 octobre 2006 approuvant la mise en place d'une redevance spéciale sur le territoire de la communauté de communes pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations ;

CONSIDÉRANT les conventions annuelles signées avec les producteurs de déchets afin de fixer les modalités d'application de la redevance spéciale ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé d'approuver le calcul de tarification de la redevance spéciale au 1<sup>er</sup> mai 2026 en fonction du litrage de bacs collectés selon la formule suivante :

$$P = [(N_i \times V_i) \times F \times NS \times P_t] + P_p \quad - \quad \text{où :}$$

$N_i$  = nombre de bacs d'une capacité donnée

$V_i$  = volume des bacs

$F$  = nombre de ramassage par semaine

$NS$  = nombre de semaines d'activité par an

$P$  = Montant de la redevance à payer par le producteur de déchets

$P_t$  = Prix au m<sup>3</sup> de collecte/déchèterie/centre de transfert/traitement/frais de gestion

$P_t$  = (budget annuel global du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année N-1) / (tonnage déchets ménagers de l'année N-1) x 0,20 x coefficient de remplissage moyen des bacs lors de la collecte (0,72)

0,20 = densité moyenne des déchets ménagers collectés

$P_p$  = Prix des prestations particulières (lavage des bacs, mise à disposition de contenants de collecte spécifiques, collecte à l'intérieur d'enceintes privées, ... à la demande et selon les possibilités techniques de la communauté de communes du Pays Viganais).

Coût total du service (selon budget 2025)	1 878 232,10 €/an
---	-------------------

Tonnage 2025	3 783 tonnes/an
Coût au m <sup>3</sup>	
Collecte	27,88 €/m <sup>3</sup>
Déchèterie	6,30 €/m <sup>3</sup>
Centre de transfert	1,48 €/m <sup>3</sup>
Traitement	35,69 €/m <sup>3</sup>
Frais de gestion RS	0,04 €/m <sup>3</sup>
<b>Coût total</b>	<b>71,39 €/m<sup>3</sup></b>

Tarifs pour les déchets valorisables :

- Gratuité pour les emballages, les papiers de bureaux, les cartons et le verre collectés au porte à porte ou dans les bacs de regroupement collectifs.

Monsieur François CLEMENT ne prend pas part au vote de la présente délibération.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à l'unanimité avec 3 abstentions (Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Kim WAGNER (par procuration)),**

APPROUVE le calcul de tarification de la redevance spéciale.

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget annexe déchets.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec les redevables ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,



Le Président,  
Régis BAYLE

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042207

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
34	0	4

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents (35) :** Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÈLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés (3) :** Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté (1) :** Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents (3) :** Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations (3) :** Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PAVLISTA.

#### 07 - TARIFICATION ENTRETIEN DES BACS OM

**Rapporteur :** Bruno MELEARD

VU la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux qui a institué le principe d'une redevance spéciale pour ce type de déchets, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 qui l'a rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ;

VU les articles L. 2224-14 et L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations ;

VU la délibération du 13 octobre 2006 relative à la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire de la communauté de communes du Pays Viganais ;

CONSIDÉRANT les conventions annuelles signées avec les producteurs de déchets afin de fixer les modalités d'application de la redevance spéciale ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un service supplémentaire optionnel relatif au nettoyage et à la désinfection des bacs roulants ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé d'approuver la tarification de ce service optionnel au 1<sup>er</sup> mai 2026 en fonction du litrage des bacs, stipulé sur la convention et en fonction de la fréquence de nettoyage selon la formule suivante :

$$P_n = (N_i \times V_i) \times \text{Coeff} \times N_e \quad - \quad \text{où :}$$

$P_n$  = Montant de l'option

$N_i$  = nombre de bacs d'une capacité donnée

$V_i$  = volume des bacs

Coeff = Coefficient dégressif

$N_e$  = nombre de passage / an

Annuel = 4 \* RS

Semestriel = 2,5 \* RS

Trimestriel = 2 \* RS

Mensuel = 1,5 \* RS

RS = Tarif Redevance Spéciale

Ce montant sera ajouté au montant de la collecte pour former le montant total de la redevance spéciale.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à l'unanimité avec 4 abstentions (François CLEMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Kim WAGNER (par procuration)),**

APPROUVE le calcul de la tarification entretien des bacs à ordures ménagères.

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget annexe déchets.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec les redevables ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042208

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLEARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

**08 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL – MISSION « FORMATION ET INSERTION »**

**Rapporteur** : Régis BAYLE

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de confier à Monsieur Jean-Luc SAUVAIRE une mission spécifique sur la mise en œuvre et le suivi des dossiers « Formation et insertion », en particulier la redynamisation de la maison de la formation et des entreprises, sous couvert de Monsieur Bruno MELEARD, vice-président en charge du développement économique, des finances et de la mutualisation.

Afin de permettre la réalisation de cette opération et faciliter le déroulement de cette mission, il propose que le remboursement des frais afférents à cette tâche soit pris en compte dans le cadre des frais d'exécution d'un mandat spécial.

Le remboursement des frais engagés par Monsieur Jean-Luc SAUVAIRE interviendra sur présentation des ordres de mission et d'un état récapitulatif des frais visés par le Président.

Le mandat spécial correspond à une opération déterminée, de façon précise, qui est limitée dans sa durée. Ces déplacements sont inhabituels et indispensables (article L. 5211-13 du code général des collectivités territoriales). Monsieur le Président propose de fixer la durée de la mission jusqu'à la fin de son mandat.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président à procéder au remboursement des frais engagés sur présentation des ordres de mission et des états récapitulatifs jusqu'à la fin de son mandat

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042209

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 37  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
37	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

---

**09 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL  
MISSION « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL »**

---

**Rapporteur** : Régis BAYLE

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de confier à Madame Florence BALDET une mission spécifique sur la mise en œuvre et le suivi des dossiers « Projet alimentaire territorial », sous couvert de Monsieur Bernard SANDRE, vice-président en charge de l'agriculture, de la filière bois, des travaux, de la gestion des déchets et du parc immobilier.

Afin de permettre la réalisation de cette opération et faciliter le déroulement de cette mission, il propose que le remboursement des frais afférents à cette tâche soit pris en compte dans le cadre des frais d'exécution d'un mandat spécial.

Le remboursement des frais engagés par Madame Florence BALDET interviendra sur présentation des ordres de mission et d'un état récapitulatif des frais visés par le Président.

Le mandat spécial correspond à une opération déterminée, de façon précise, qui est limitée dans sa durée. Ces déplacements sont inhabituels et indispensables (article L. 5211-13 du code général des collectivités territoriales). Monsieur le Président propose de fixer la durée de la mission jusqu'à la fin de son mandat.

Madame Florence BALDET ne prend pas part au vote de la présente délibération.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président à procéder au remboursement des frais engagés sur présentation des ordres de mission et des états récapitulatifs jusqu'à la fin de son mandat

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042210

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRE, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

## **10 - ELECTIONS DES DELEGUES AU SYMTOMA**

**Rapporteur** : Emmanuel GRIEU

Monsieur le vice-président indique à l'assemblée que la communauté de communes du Pays Viganais est adhérente au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilés (SYMTOMA).

Il rappelle aux conseillers que le SYMTOMA a été créé en 1996, et permet l'application locale du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Gard. Ce regroupement géographique est le seul moyen cohérent de répondre aux exigences des nouvelles lois sur les déchets.

Pour remplir cette mission, le SYMTOMA s'est doté de statuts qui lui permettent de se substituer intégralement aux collectivités qui le composent pour la gestion des transports et du traitement des déchets ménagers ou assimilés.

Conformément à l'article 7 des statuts du SYMTOMA, il convient d'élire 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants qui représenteront la communauté de communes du Pays Viganais au sein du comité syndical.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE les membres titulaires et suppléants indiqués dans le tableau ci-après pour le représenter au sein du comité syndical du SYMTOMA.

	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
1	AARAB Lmeke	ARNAL Olivier
2	BAILLY Isabelle	BELLARCH Najim
3	GRIEU Emmanuel	BOO Joanna
4	GUENNEC Adrien	ESTEVE Philippe
5	JOLY Coralie	LIEURE Sylvain
6	LAURENT Sylviane	MALARTE Sabine
7	OSWALD William	OLIVIERI Laurent

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042211

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

---

## 11 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président rappelle aux conseillers l'adhésion de la communauté de communes du Pays Viganais au syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Ce syndicat a pour objet la gestion, la protection et la mise en valeur du Grand Site du Cirque de Navacelles par la mise en œuvre d'un programme d'actions sur le long terme qui intègre le développement économique local et qui permette le meilleur accueil du public dans le respect de l'environnement, de l'identité et de l'authenticité des lieux.

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, monsieur le Président propose d'élire 6 délégués titulaires et 6 suppléants qui siègeront au sein du comité syndical pour représenter la communauté de communes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE les membres titulaires et suppléants indiqués dans le tableau ci-après pour le représenter au sein du comité syndical du syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
1	ARNAL Sylvie	BAYLE Régis
2	BELTOISE Bruno	ROY Jean-Luc
3	JOURDAN Christian	GALANT Sandrine
4	PATRON Stéphanie	GUARDIA Gilles
5	PONS Laurent	PAVLISTA Sylvie
6	ROSELET Chrystèle	VANDECAETSBECK Jeannine

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042212

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lillian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

## **12 - ELECTION DES DELEGUES AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CAUSSES ET CEVENNES**

**Rapporteur** : Régis BAYLE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 29 mars 2017, le conseil de communauté a approuvé, à l'unanimité, la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) avec la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Les statuts du PETR prévoient que chaque EPCI membre soit représenté au sein du conseil syndical par 15 délégués titulaires et 15 suppléants.

Il convient de désigner les représentants de la communauté de communes du Pays Viganais.

Il est à noter que les délégués ne sont pas nécessairement des conseillers communautaires mais doivent être conseillers municipaux. Un délégué titulaire absent peut être remplacé par tout délégué suppléant issu de la même communauté de communes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DÉSIGNE les membres indiqués dans les tableaux ci-après pour le représenter au sein du conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes.

Délégués Titulaires
BAYLE Régis
BRES Antoine
BOUVIER Corinne
CLAUSE Thomas
COLLIN Carine
DEFFENIN Aurélie
GOUARDES Laurent
GRIEU Emmanuel
LIEURE Sylvain
LOVERINI Pierre-François
MAS Florent
MONTET Bruno
OSWALD William
PAVLISTA Sylvie
ZEBERKO Daniel

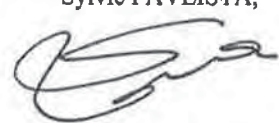
Délégués Suppléants
ARNAL Sylvie
BERANGER Laurence
BOURDIER Nicolas
BOURELLY Jean-Pierre
CASTOR Romaric
CAVAILLER Roland
DIAZ Dominique
GAYRAUD Hugues
GOMARIN Philippe
GUERS Jean-René
GUIDA Françoise
JOURDAN Christian
MARTIN Michel
ROBERT Lilian
SANDRE Bernard

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président. De plus, elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042213

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents (35) :** Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés (3) :** Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté (1) :** Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents (3) :** Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations (3) :** Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PAVLISTA.

### 13 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

**Rapporteur :** Emmanuel GRIEU

VU les arrêtés interpréfectoraux n°2017-12-21-B3-005 et 006, n°2020-03-12-B3-002 et n°2022-11-24-BFLI-001 portant modification des statuts du syndicat de rivières du haut bassin de l'Hérault ;  
VU l'article 5 desdits statuts ;  
VU l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que, suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il y a lieu de procéder à l'élection des représentants de la communauté de communes du Pays Viganais pour siéger au comité syndical du syndicat de rivières du haut bassin de l'Hérault ;

CONSIDERANT que l'article 5 des statuts du syndicat dispose que la communauté de communes est représentée au sein du comité syndical par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 5711-1 du code précité précise que pour l'élection des délégués au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

PAR CONSÉQUENT, monsieur le vice-président propose de procéder à ladite élection.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DÉSIGNE les membres titulaires et suppléants indiqués dans le tableau ci-après pour le représenter au sein du comité syndical du syndicat de rivières du haut bassin de l'Hérault.

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Bruno BELTOISE	Chrystèle ROSELET
Elise BULEON	Paul GRAZIOSO
Patrick COURANT	Michel MARTIN
Dominique DIAZ	Bruno MELEARD
Lionel GIROMPAIRE	CAMPLO Frédéric
Emmanuel GRIEU	Lionel REY
Benoit LEPAGE	Laurent OLIVIERI
Pierre-François LOVERINI	Louis MARTIN
Matthieu POUJOL	Jean-René GUERS
Jean-Pierre VIDAL	Françoise GUIDA

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042214

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (départ) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents (35) :** Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés (3) :** Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté (1) :** Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents (3) :** Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations (3) :** Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PAVLISTA.

#### **14 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

**Rapporteur :** Emmanuel GRIEU

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU les statuts de communauté de communes du Pays Viganais, ainsi que l'arrêté préfectoral n°20163012-B1-003 en date du 30 décembre 2016 de la préfecture du Gard portant modification des statuts de ladite communauté de communes ;  
VU l'arrêté interpréfectoral n°SOUS-PREF2018-089-0001 en date du 30 mars 2018 portant création du syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;  
VU l'arrêté interpréfectoral n° SOUS-PREF2019-354-038 en date du 20 décembre 2019 portant modification du syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;  
VU l'arrêté interpréfectoral n°DDT-BIEF-2020-154-0001 du 02 juin 2020 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Tarn-Amont ;

VU la délibération n°25112604 du conseil de communauté en date du 26 novembre 2025 approuvant l'adhésion de la collectivité au syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont ;

CONSIDÉRANT que, suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il y a lieu de procéder à l'élection des représentants de la communauté de communes du Pays Viganais pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont ;

CONSIDERANT que les statuts du syndicat disposent que la communauté de communes est représentée au sein du comité syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 5711-1 du code précité précise que pour l'élection des délégués au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

PAR CONSÉQUENT, monsieur le vice-président propose de procéder à ladite élection.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Emmanuel GRIEU, vice-président, délégué titulaire et Monsieur Philippe BARRAL, conseiller communautaire, délégué suppléant pour le représenter au sein du comité syndical du syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042215

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lillian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **15 - DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION (CODIR) DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « SUD CEVENNES »**

Rapporteur : Sylvie ARNAL

VU les statuts de la communauté de communes du Pays Viganais relatifs à sa compétence en matière de développement économique incluant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;  
VU les articles L. 133-1 à L. 133-10 du code du tourisme relatifs à l'institution d'un office de tourisme ;  
VU les articles R. 133-1 à R. 133-18 et R. 134-12 du code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial ;  
VU la délibération n°22092810 du conseil de communauté en date du 28 septembre 2022 approuvant la création d'un office de tourisme intercommunautaire couvrant les territoires des communautés de communes du Pays Viganais et des Cévennes Gangeoises et Suménoises ;  
VU les statuts de l'Office de Tourisme intercommunautaire « Sud Cévennes » ;

CONSIDERANT que par la délibération susvisée, le conseil de communauté a décidé la création d'un établissement public à vocation industrielle et commerciale (EPIC) afin de porter l'Office de Tourisme intercommunautaire dénommé « Office de Tourisme Sud Cévennes » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et approuvé les statuts de l'EPIC :

CONSIDERANT que l'article 11 desdits statuts fixe la composition du comité de direction comme suit :

Le comité de direction comprend 16 membres titulaires et 16 membres suppléants répartis en deux collèges :

- 14 membres titulaires, et autant de suppléants, désignés en leur sein par les assemblées délibérantes des communautés de communes sur proposition des exécutifs de celles-ci. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes. Ces représentants des assemblées délibérantes des communautés de communes détiennent la majorité des sièges. Les titulaires et suppléants de ce collège sont tous des élus communautaires titulaires ou suppléants en exercice.
- 2 professionnels du tourisme et autres activités, dont associatives, intéressées au tourisme, et autant de suppléants, désignés comme représentants du comité stratégique relevant des dispositions de l'article 12 des statuts.

CONSIDERANT que l'article R. 133-3 du code du tourisme prévoit que la composition du comité de direction de l'Office de tourisme soit fixée par délibération du conseil de communauté. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du conseil de communauté. Ainsi, suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de désigner les membres du comité de direction.

PAR CONSEQUENT, madame la vice-présidente propose de procéder à l'élection des 7 membres titulaires et 7 membres suppléants représentant le conseil communautaire du Pays Viganais au comité de direction de l'EPIC - Collège des élus.

**Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,**

DESIGNE les membres titulaires et suppléants figurant dans le tableau ci-après pour siéger au comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme intercommunautaire « Sud Cévennes ».

Membres titulaires	Membres suppléants
Sylvie ARNAL	Daniel ZEBERKO
Jean-Pierre BOURELLY	Nicolas BOURDIER
François CLEMENT	Bruno MELEARD
Jean-René GUERS	Florence CALVAS
Paul GRAZIOSO	Philippe BARRAL
Sylvie PAVLISTA	Laurent PONS
Jean-Luc ROY	Jean-Marc SINTES

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042216

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (départ) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **16 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 29 avril 2014 fixant la composition du Conseil d'Administration du C.I.A.S. comme suit :

- Le Président (de droit, le Président de la communauté de communes)
- 5 membres parmi les conseillers communautaires
- 5 membres nommés par le Président : les membres désignés doivent représenter des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations familiales (UDAF), des associations de retraités ou personnes âgées, des associations de personnes handicapées ou autres participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Afin de mettre en place le nouveau conseil d'administration, monsieur le Président propose de maintenir la composition telle que mentionnée ci-avant et de procéder à l'élection des 5 membres qui représenteront la communauté de communes du Pays Viganais, selon le mode de scrutin UNINOMINAL. Monsieur le Président fait part aux conseillers des candidatures reçues et procède à l'élection.

Les représentants de la société civile seront quant à eux nommés par arrêté du Président à l'issue de l'affichage réglementaire d'une durée de 15 jours de l'appel à candidature adressé aux associations visées à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la composition du conseil d'administration du CIAS telle que mentionnée ci-avant.  
APPROUVE le mode de scrutin uninominal pour l'élection des membres représentant la communauté de communes.

DESIGNE les membres indiqués dans le tableau ci-après pour représenter la communauté de communes du Pays Viganais au sein du conseil d'administration du C.I.A.S.

Membres élus représentant la CC du Pays Viganais
1. Emilie PASCAL
2. Laurence BERANGER
3. Romaric CASTOR
4. Halima FILALI
5. Magali FESQUET

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042217

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

## **17 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES**

**Rapporteur** : Bruno MELEARD

Dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le Président ou son représentant, Président de la commission, et par cinq membres du conseil de communauté élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

VU les articles L. 1411-5, R. 1411-1 et suivants et D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres :

- Les listes seront déposées ou adressées à l'attention du Président jusqu'à la séance du conseil de communauté à l'ordre du jour de laquelle est inscrite l'élection des membres de la commission.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042218

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (départ) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **18 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Rapporteur : Bruno MELEARD

Monsieur le vice-président rappelle que la commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et présidée par le Président de la communauté de communes.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont issus de l'assemblée délibérante et élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est constaté le dépôt des listes suivantes :

1 liste déposée dans les conditions fixées par la délibération n°26042217.

## Liste unique

TITULAIRES
Bruno MELEARD
Nicolas BOURDIER
Romarc CASTOR
Emilie PASCAL
Bernard SANDRE

SUPPLEANTS
Sylvie ARNAL
Lilian ROBERT
Daniel ZEBERKO
Jean-René GUERS
Claude VIVENS

Vu le code de la commande publique ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;  
Vu les résultats du scrutin ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

**PROCLAME** les délégués élus membres de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES
Bruno MELEARD
Nicolas BOURDIER
Romarc CASTOR
Emilie PASCAL
Bernard SANDRE

SUPPLEANTS
Sylvie ARNAL
Lilian ROBERT
Daniel ZEBERKO
Jean-René GUERS
Claude VIVENS

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042219

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

**19 - DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E)  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président indique au conseil de communauté qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) de la communauté de communes au conseil d'administration du collège André CHAMSON, conformément à la réglementation.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Jean-Baptiste THIBAUD, conseiller communautaire, pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège André CHAMSON.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042220

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril  
à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de  
la Communauté de Communes du Pays Viganais  
s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à  
Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en  
session ordinaire sous la présidence de Monsieur  
Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **20 - DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président indique au conseil de communauté qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) de la communauté de communes au conseil d'administration du lycée André CHAMSON, conformément à la réglementation.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Jean-Baptiste THIBAUD, conseiller communautaire, pour le représenter au sein du conseil d'administration du lycée André CHAMSON.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042221

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (départ) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Dont 3 procurations

Votes :

R. BAYLE	P. KABENGELE	Abstentions
30	4	4

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **21 - DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DU VIGAN**

Rapporteur : Régis BAYLE

Conformément aux dispositions de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et à son décret d'application n°2010-361 du 8 avril 2010, la communauté de communes est appelée à être représentée au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Vigan.

En conséquence, afin que l'Agence Régionale de Santé puisse procéder aux nominations requises, il convient de désigner le représentant de la communauté de communes qui siègera au Conseil de Surveillance.

Candidatures présentées :  
- Monsieur Régis BAYLE  
- Madame Pamela KABENGELE

A l'issue du vote, les résultats constatés sont les suivants :

- Abstentions : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 34
  
- Monsieur Régis BAYLE : 30
- Madame Pamela KABENGELE : 4

**Le Conseil de Communauté, après avoir procédé au vote,**

DÉSIGNE Monsieur Régis BAYLE, Président, pour représenter la communauté de communes du Pays Viganais au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Vigan.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042222

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents (35) :** Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lillian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés (3) :** Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté (1) :** Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents (3) :** Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations (3) :** Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PAVLISTA.

#### **22 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES**

**Rapporteur :** Régis BAYLE

La Mission Locale Garrigue et Cévennes a pour vocation l'insertion des jeunes.

Dans le cadre des compétences de la communauté de communes du Pays Viganais, et conformément aux statuts de la Mission Locale Garrigue et Cévennes, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants afin de siéger au Conseil d'Administration.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE les membres titulaires et suppléants indiqués dans le tableau ci-après pour le représenter au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Garrigue et Cévennes.

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Luc SAUVAIRE	Régis BAYLE
Pamela KABENGELE	Ulysse BOISSON
Françoise GUIDA	Philippe VIRELY

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042223

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

---

**23 - ASSOCIATION AIGOUAL CEVENNES PIC SAINT-LOUP  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Rapporteur** : Régis BAYLE

Par délibération en date du 15 février 2023 le conseil de communauté a approuvé le projet de statuts de l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale).

Aux termes des statuts de l'association, il convient de désigner un binôme qui représentera la communauté de communes du Pays Viganais au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Le bureau de l'association sera ensuite élu parmi les membres du conseil d'administration.

Comme le prévoit les statuts, ce binôme représentera également la collectivité au sein du collège public du comité de programmation, qui est l'instance décisionnelle du GAL.

Ce binôme se partagera une voix lors des décisions de ces trois instances.

Monsieur le Président propose le binôme suivant :

Binôme	
Monsieur Bruno MELEARD	Monsieur François CLEMENT

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE, afin de représenter la communauté de communes du Pays Viganais, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup d'une part et au sein du collège public du comité de programmation d'autre part, le binôme suivant : Monsieur Bruno MELEARD, vice-président et Monsieur François CLEMENT, conseiller communautaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042224

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

#### 24 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ENTENTE DES EPCI ET SYNDICATS DU GARD POUR L'OPTIMISATION DE LA GESTION ET DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

**Rapporteur** : Emmanuel GRIEU

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1111-4, L. 2122-1 et R. 2122-8 ;  
VU la délibération n°21070713 en date du 07 juillet 2021 de la communauté de communes du Pays Viganais approuvant la convention constitutive de l'Entente entre les EPCI du département du Gard pour optimiser la gestion et l'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le département ;  
VU la délibération n°25092409 en date du 24 septembre 2025 de la communauté de communes du Pays Viganais approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive de l'Entente entre les EPCI du département du Gard pour optimiser la gestion et l'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le département, portant révision des dispositions contractuelles initiales sur la durée, les ressources, et l'assemblée ;

CONSIDÉRANT que les collectivités gardoises confrontées à l'augmentation significative des charges financières liées à l'élimination des déchets ont décidé de se regrouper au sein d'une Entente pour rechercher des pistes d'économies et de mutualisation ;

CONSIDÉRANT que ladite Entente regroupe à ce jour douze collectivités à fiscalité propre représentant 646 069 habitants, soit 87 % de la population du département, et que sont associés au travail conduit par ces douze collectivités, les cinq syndicats de collecte ou de traitement auxquels ces collectivités sont adhérentes ;

CONSIDÉRANT que ses objectifs sont, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Occitanie, de créer des synergies entre les collectivités, de partager leurs expertises et de réfléchir aux besoins et moyens à développer, afin d'optimiser la gestion de leurs déchets sur le territoire gardois et ainsi générer des économies ;

CONSIDÉRANT que, en tant que membre et suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la communauté de communes doit désigner ses représentants au sein de l'Entente ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé au conseil de communauté de procéder à cette désignation.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité**

DÉSIGNE Monsieur Emmanuel GRIEU, vice-président, pour représenter la communauté de communes au sein de cette Entente.

PRÉCISE, qu'en cas d'indisponibilité, la communauté de communes sera représentée par Monsieur Adrien GUENNEC, conseiller communautaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires, ainsi que l'avenant.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042225

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents (35) :** Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés (3) :** Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté (1) :** Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents (3) :** Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations (3) :** Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PAVLISTA.

---

**25 - DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E)  
A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE 30 (SPL 30)**

---

**Rapporteur :** Régis BAYLE

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU les statuts de la Société Publique Locale 30 (SPL 30) ;

CONSIDERANT que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale 30 (SPL 30), et qu'à ce titre, elle dispose d'une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT ;

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant afin d'assurer la représentation de la collectivité au sein des instances de la Société Publique Locale 30 (SPL 30).

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Bruno MELEARD, vice-président, afin d'assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL 30.

AUTORISE Monsieur Bruno MELEARD à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,

A circular official stamp is partially visible behind the signature of Régis Bayle. The stamp contains the text "LE VIGAN" and "2026".A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sylvie Pavlista".

Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042226

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **26 - DESIGNATION DES DELEGUES « FORET » AUPRES DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (FNCOFOR)**

Rapporteur : Bernard SANDRE

La FNCOFOR est une structure nationale qui appuie les collectivités sensibles au développement de la filière bois, à laquelle la communauté de communes est adhérente.

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la communauté de communes du Pays Viganais auprès de cette fédération.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité**

DESIGNE Monsieur Bernard SANDRE, vice-président, délégué titulaire et Monsieur Laurent PONS, conseiller communautaire, délégué suppléant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,

Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042227

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 33  
Dont 3 procurations

Votes :

M.FESQUET	K.WAGNER	Abstentions
27	6	5

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

## **27 - DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) AUPRES DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes est adhérente au centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) qui organise notamment des permanences ouvertes au public gratuitement dans le cadre du Point d'Accès au Droit.

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de désigner un représentant de la communauté de communes du Pays Viganais auprès de cet organisme.

Candidatures présentées :

- Madame Magali FESQUET
- Madame Kim WAGNER

A l'issue du vote, les résultats constatés sont les suivants :

- Abstentions : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 33
  
- Madame Magali FESQUET : 27 voix
- Madame Kim WAGNER : 6 voix

**Le Conseil de Communauté, après avoir procédé au vote,**

DESIGNE Madame Magali FESQUET, conseillère communautaire, pour représenter la communauté de communes du Pays Viganais auprès du CIDFF.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042228

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

### 28 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AUPRES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Rapporteur : Régis BAYLE

La charte du Parc National prévoit dans sa mesure 1.1.1 que chacune des communes et des intercommunalités du Parc National des Cévennes désigne un élu référent.

Ce dernier devient le correspondant de l'établissement public et assure un relais auprès de la population. Les élus référents se réunissent périodiquement pour échanger entre eux et faire des propositions collectives concernant les relations entre l'établissement public d'une part et les acteurs et habitants du Parc d'autre part.

Il est proposé de procéder à cette désignation.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Emmanuel GRIEU, vice-président, élu référent de la communauté de communes auprès du Parc National des Cévennes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président. De plus, elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042229

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

## **29 - DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT – AVIS DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DANS LE CADRE DES DEMANDES DE DÉROGATIONS AUX DOCUMENTS D'URBANISME**

**Rapporteur** : Daniel ZEBERKO

VU la loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement ;  
VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 152-4, L. 152-6-5 et L. 152-6-9 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions susvisées prévoient dans certains cas un avis obligatoire de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de document en tenant lieu concernant les demandes de dérogations présentées par les pétitionnaires dans leur dossier d'autorisation des droits des sols dans les communes disposant d'un PLU ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes du Pays Viganais est compétente en matière de PLU, et est par incidence tenue d'émettre un tel avis motivé dans tous les cas prévus par lesdites dispositions ;

CONSIDÉRANT que ces demandes d'avis ne suspendent pas les délais d'instruction ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé au conseil de communauté d'approuver la délégation de pouvoirs au Président pour émettre les avis susvisés.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Président pour exprimer l'avis de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de document en tenant lieu concernant les demandes de dérogations présentées par les pétitionnaires dans leur dossier d'autorisation des droits des sols dans les communes disposant d'un PLU.

AUTORISE le Président à donner délégation de fonction et de signature à un vice-président pour émettre l'avis susmentionné.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042230

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lillian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

### **30 - RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES SAISONNIERS ET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de recruter des agents saisonniers pour faire fonctionner les services pendant la période estivale, pour s'adapter à l'accroissement de la population et permettre aux agents titulaires de prendre leurs congés.

Il propose la création des postes d'emplois saisonniers et des emplois pour accroissement temporaire d'activité comme indiqué ci-dessous :

Emplois saisonniers :

Services	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Déc.	Cadre d'emploi
Piscine ménage + caisse		1	2	2	0,5		Adjoint Technique
Piscine BNSSA	0,5	2	2	2	1		Opérateur Territorial APS
Piscine Maître-nageur BEESAN	0,5	1	2	2	0,5		Éducateur Territorial APS
Ramassage déchets	1	1	2	4		2	Adjoint Technique
Entretien général	1	1	1	1			Adjoint Technique
Festival				0,5			Adjoint Administratif
<b>Total équivalent temps plein</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>11,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	

Emplois pour accroissement temporaire d'activité :

Ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-23 1 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- 2 postes sur le grade d'adjoint technique pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.
- 2 postes sur le grade d'adjoint administratif pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042231

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

**31 - FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
SAVOIR ROULER A VELO**

Rapporteur : Jean-René GUERS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-1 ;  
VU le code de l'éducation, et notamment l'article L. 312-13-2 ;  
VU le programme savoir rouler à vélo (SRV) déployé par les ministères de l'éducation nationale, des sports, de l'intérieur et de la transition écologique ;  
VU la délibération n°25092414 en date du 24 septembre 2025 par laquelle le conseil de communauté a approuvé la mise en place du programme « savoir rouler à vélo » pour l'année scolaire 2025-2026 et les modalités y afférentes ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme « savoir rouler à vélo » (SRV) approuvé par la délibération susvisée, les élèves des écoles du territoire bénéficient pour l'année scolaire 2025-2026 des 3 ateliers suivants : Bloc 1 - savoir pédaler, Bloc 2 - savoir circuler, Bloc 3 - savoir rouler à vélo ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons pratiques et de sécurité, pour certaines écoles, la réalisation desdits ateliers doit se dérouler dans une autre commune que celle où elles se situent, à savoir à l'espace Tony Llinares au Vigan ;

CONSIDÉRANT que, pour participer aux déplacements et conformément aux modalités prévues par la délibération susvisée, il est proposé que la communauté de communes prenne en charge la moitié du montant total des frais de transport et sollicite les 21 communes pour la prise en charge à part égale, au titre de la solidarité intercommunale, de l'autre moitié ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la communauté de communes réalisera l'avance de trésorerie qui permettra de régler la totalité de la facture du transporteur, et les communes procéderont au remboursement de leur part dans le cadre d'une convention qui en fixe les modalités ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé de valider cette opération et ainsi, permettre à toutes les écoles du Pays Viganais de bénéficier du programme « savoir rouler à vélo » pour l'année scolaire 2025-2026.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

DECIDE de prendre en charge la moitié du coût du transport pour les 3 blocs du programme « savoir rouler à vélo ».

SOLLICITE l'accord des 21 communes pour la participation aux frais de transports pour les 3 blocs du programme « savoir rouler à vélo » au titre de la solidarité intercommunale.

APPROUVE l'avance du coût du transport par la communauté de communes et la signature des conventions fixant les modalités de remboursement par les communes de la part leur revenant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042232

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents (35) :** Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés (3) :** Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté (1) :** Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents (3) :** Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations (3) :** Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PAVLISTA.

### 32 - ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LE RENOUELEMENT DU PARC INSTRUMENTAL

**Rapporteur :** Sylvie ARNAL

Madame la Vice-présidente explique que dans le cadre de son fonctionnement et de ses projets « Tous à l'Orchestre » et « Orchestre à l'école », l'école intercommunale de musique du Pays Viganais, doit renouveler certains instruments et procéder à l'achat d'accessoires afin d'entretenir les instruments existants.

Aussi, il convient de solliciter les aides financières selon le tableau ci-dessous :

Objet	Montant	Part %
Association « Orchestre à l'école » (OAE)	2 555,00 €	18 %
Conseil Départemental du Gard	3 000,00 €	21 %
Autofinancement	8 749,00 €	61 %
TOTAL	14 304,00 €	100 %

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé

SOLLICITE les aides financières de l'association « Orchestre à l'école » et du conseil départemental du Gard pour l'achat d'instruments, telles qu'indiquées dans le tableau ci-avant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,

A circular official stamp of the Communauté de Communes du Gard is partially visible behind the signature of Régis Bayle. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GARD" and "LE VIGAN".

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

**SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

26042233

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
38	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

**Présents** (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

**Excusés** (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

**Excusé représenté** (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

**Absents** (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

**Procurations** (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PAVLISTA.

### **33 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU GARD POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE DE L'ACCES AUX DROITS**

**Rapporteur** : Régis BAYLE

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, le groupe de travail « Accès aux droits » va mettre en place le 20 mai prochain une journée de l'accès aux droits.

Cette journée d'information destinée aux secrétaires de mairie, aux maires et élus en charge du social leur permettra de rencontrer les différents partenaires qui œuvrent autour de la thématique de « l'accès aux droits » afin d'orienter et de conseiller au mieux leurs administrés.

De plus, la Compagnie Amarante proposera des scénettes participatives visant à démystifier les idées reçues relatives aux usagers ayant recours aux dispositifs d'accès aux droits.

L'organisation de cette journée étant éligible aux aides de la caisse d'allocations familiales du Gard (CAF 30), il convient de solliciter lesdites aides selon le tableau ci-dessous :

Objet	Montant	Part %
Caisse d'allocation familiale du Gard	2 128,24 €	80 %
Autofinancement	532,16 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 660,80 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé

SOLLICITE les aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard telles que mentionnées dans le tableau ci-avant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS



Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 35  
Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026  
Date de publication de la copie certifiée conforme par le  
Président : 29/04/2026

260422 info

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Claude VIVENS, Philippe GOMARIN, Nicolas BOURDIER, Régis BAYLE, Sylviane LAURENT, Philippe BARRAL, Florence CALVAS, Jean-René GUERS, Matthieu POUJOL, Romaric CASTOR, Christian JOURDAN, Samuel COMBERNOUX, Emmanuel GRIEU, Olivier ARNAL, Laurence BÉRANGER, Daniel ZEBERKO, Philippe VIRELY, Françoise GUIDA (suppléante), Bruno MÉLÉARD, Bernard SANDRÉ, Adrien GUENNEC, Jean-Luc ROY, Sylvie ARNAL, Florence BALDET, Ulysse BOISSON, Frédéric CAMPLO, Magali FESQUET, Paul GRAZIOSO, Sylvie PAVLISTA, Lilian ROBERT, Jean-Baptiste THIBAUD, François CLÉMENT, Pamela KABENGELE, Sylvain LIEURE, Laurent PONS.

Excusés (3) : Halima FILALI, Émilie PASCAL, Kim WAGNER.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (3) : Jean-Luc SAUVAIRE, Jean-Marie BRUNEL, David CUMBO.

Procurations (3) : Halima FILALI à Sylvie ARNAL, Émilie PASCAL à Magali FESQUET, Kim WAGNER à François CLEMENT.

Secrétaire de séance : Sylvie PAVLISTA.

### INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Régis BAYLE

VU la délibération du 12 avril 2023 donnant délégation au Président ;

Monsieur le Président informe les conseillers des décisions, arrêtés et marchés signés entre le 09 février 2026 et le 16 avril 2026 dans le cadre de ses délégations.

#### Décisions :

26DEC006 : Décision approuvant la signature d'un contrat relatif à la maintenance du site internet de la Communauté de Communes avec la société THE ELASTICBAND.

26DEC007 : Décision approuvant le renouvellement d'une Ligne de Trésorerie avec le Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 150 000,00 €.

26DEC008 : Décision approuvant la signature d'une convention de prestations de services avec le laboratoire Départemental d'Analyses du Gard pour des prélèvements d'échantillons d'eaux au sein du service multi-accueil collectif.

26DEC009 : Décision portant signature d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de pneus pour les véhicules poids lourds avec le garage MANJARRES.

26DEC010 : Décision approuvant la passation d'un accord-cadre avec le garage MANJARRES pour l'entretien et la réparation des véhicules Poids Lourds de la communauté de communes du pays viganais.

26DEC011 : Décision portant signature d'une convention pour l'entretien des sentiers de randonnées principaux du Causse de Blandas.

26DEC012 : Décision approuvant la passation d'un marché avec la société POLOP pour l'achat de Gas Oil pour les véhicules Poids Lourds de la communauté de communes du pays viganais.

**Arrêtés :**

26ARR005 : Arrêté d'interdiction temporaire d'utilisation du stade intercommunal Brun d'Arre.

26ARR006 : Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation par alternant manuel rue des Pommiers 30120 AVEZE.

26ARR007 : Arrêté d'interdiction temporaire d'utilisation du stade intercommunal Brun d'Arre.

26ARR008 : Arrêté temporaire portant permission de voirie pour les travaux d'extension du réseau électrique rue des Pommiers 30120 AVEZE.

26ARR009 : Arrêté d'ouverture et de fermeture de la Piscine Intercommunale Jean Genieyz Saison 2026.

26ARR010 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Madame Sylvie ARNAL, première vice-présidente de la communauté de communes du Pays Viganais.

26ARR011 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Monsieur Emmanuel GRIEU, deuxième vice-président de la communauté de communes du Pays Viganais.

26ARR012 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Madame Emilie PASCAL, troisième vice-présidente de la communauté de communes du Pays Viganais.

26ARR013 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Monsieur Bruno MELEARD, quatrième vice-président de la communauté de communes du Pays Viganais.

26ARR014 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Monsieur Jean-René GUERS, cinquième vice-président de la communauté de communes du Pays Viganais.

26ARR015 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Monsieur Daniel ZEBERKO, sixième vice-président de la communauté de communes du Pays Viganais.

26ARR016 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à : Monsieur Bernard SANDRE, septième vice-président de la communauté de communes du Pays Viganais.

**Marchés :**

Code	Objet	Montant TTC notifié	Fournisseur	Date de notification	Date du contrat	Décision
2026DCFO01	FOURNITURE ET POSE DE PNEUS PL	Max 15 000 € / an	GARAGE MANJARRES	20/03/2026	Du 01/04/2026 au 31/03/2028	26DEC009
2026DCSE01	ENTRETIEN DES VÉHICULES PL	Max 100 000 € / an	GARAGE MANJARRES	20/03/2026	Du 01/04/2026 au 31/03/2028	26DEC010
2026DCFO02	ACHAT DE CARBURANTS POUR LES VÉHICULES PL	Max 55 000 € / an	POLOP	02/04/2026	Du 01/05/2026 au 30/04/2029	26DEC012

**Le Conseil de Communauté prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.**

Fait et délibéré à Le Vigan,  
les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Régis BAYLE,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie PAVLISTA,

